

Les états financiers ci-joints ont été préparés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. (RBC GMA), gestionnaire des fonds de placement RBC GMA (les « fonds »), et approuvés par le conseil d'administration de RBC GMA. Nous sommes responsables de l'information contenue dans les états financiers.

Nous avons adopté des procédés et des contrôles appropriés pour nous assurer que l'information financière est préparée dans un délai raisonnable et qu'elle est fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) (et ils comprennent certains chiffres fondés sur des estimations et des jugements). Les principales méthodes comptables qui, à notre avis, sont appropriées pour les fonds, sont décrites dans la note 3 des notes annexes accompagnant les états financiers.



Damon G. Williams, FSA, FICA, CFA

Chef de la direction

RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.

Le 9 août 2023



Heidi Johnston, CPA, CA

Chef des finances

Fonds RBC GMA

États financiers intermédiaires non audités

Les présents états financiers intermédiaires n'ont pas été audités par les auditeurs externes des fonds. Les auditeurs externes auditeront les états financiers annuels des fonds conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada.



INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE (non audité) (en milliers de dollars)
FONDS CANADIEN DE REVENU À COURT TERME RBC

Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS				
OBLIGATIONS CANADIENNES				
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS				
407 International Inc., 4,220 %, 14 févr. 2028	11 800	11 547	11 508	
AIMCo Realty Investors LP, 2,266 %, 26 juin 2024	5 200	5 164	5 040	
AIMCo Realty Investors LP, 2,195 %, 4 nov. 2026	13 000	12 883	11 818	
Algonquin Power Co., 4,090 %, 17 févr. 2027	6 700	6 450	6 349	
Alimentation Couche-Tard inc., 3,056 %, 26 juill. 2024	9 000	9 474	8 769	
Alimentation Couche-Tard inc., 3,600 %, 2 juin 2025	5 500	5 678	5 325	
Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,636 %, 21 avr. 2025	13 000	13 683	12 421	
Allied Properties Real Estate Investment Trust, 1,726 %, 12 févr. 2026	11 400	11 314	10 183	
AltaGas Ltd., 1,227 %, 18 mars 2024	13 500	13 502	13 095	
AltaGas Ltd., 3,840 %, 15 janv. 2025	16 000	17 156	15 557	
AltaGas Ltd., 2,157 %, 10 juin 2025	14 800	14 910	13 868	
AltaGas Ltd., 4,638 %, 15 mai 2026	1 750	1 749	1 713	
AltaGas Ltd., 3,980 %, 4 oct. 2027	1 000	957	948	
ARC Resources Ltd., 2,354 %, 10 mars 2026	17 200	17 175	15 842	
Banque de Montréal, 2,280 %, 29 juill. 2024	16 000	15 940	15 457	
Banque de Montréal, 2,370 %, 3 févr. 2025	47 500	48 040	45 163	
Banque de Montréal, 1,758 %, 10 mars 2026	17 000	17 000	15 510	
Banque de Montréal, 1,551 %, 28 mai 2026	46 850	46 850	42 191	
Banque de Montréal, 3,650 %, 1 ^{er} avr. 2027	19 100	18 669	18 077	
Banque de Montréal, 4,309 %, 1 ^{er} juin 2027	17 750	17 750	17 186	
Banque de Montréal, 4,709 %, 7 déc. 2027	27 750	27 655	27 215	
Banque de Montréal, 5,039 %, 29 mai 2028	43 400	43 400	43 164	
Banque de Montréal, 2,077 %, 17 juin 2030	7 000	7 092	6 505	
Banque de Montréal, 1,928 %, 22 juill. 2031	41 600	40 625	36 969	
Banque de Montréal, 6,534 %, 27 oct. 2032	4 100	4 100	4 219	
Banque de Montréal, 4,300 %, 26 nov. 2080	13 750	13 750	12 628	
Banque de Montréal, 5,625 %, 26 mai 2082	2 000	2 000	1 852	
Banque de Montréal, 7,325 %, 26 nov. 2082	1 675	1 675	1 645	
Banque de Montréal, 7,057 %, perpétuelles	3 250	3 250	3 167	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,490 %, 23 sept. 2024	12 600	12 622	12 139	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,950 %, 10 janv. 2025	50 000	49 952	47 343	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,160 %, 3 févr. 2025	38 000	38 591	36 010	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,500 %, 29 déc. 2025	12 500	12 491	12 503	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,500 %, 8 mai 2026	5 000	5 000	5 017	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,850 %, 2 nov. 2026	58 100	57 767	52 210	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,950 %, 8 mars 2027	51 000	49 439	47 177	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 1,400 %, 1 ^{er} nov. 2027	2 000	1 736	1 713	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,836 %, 3 juill. 2029	12 000	12 531	11 630	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	23 800	23 456	22 246	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 5,679 %, 2 août 2033	13 250	13 248	13 204	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,700 %, 27 juill. 2081	6 000	6 000	4 341	
La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27 juill. 2082	4 300	4 300	4 171	
BCI QuadReal Realty, 1,056 %, 12 mars 2024	8 300	8 300	8 053	
BCI QuadReal Realty, 1,680 %, 3 mars 2025	17 500	17 641	16 436	
BCI QuadReal Realty, 1,073 %, 4 févr. 2026	1 500	1 423	1 346	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 2,700 %, 27 févr. 2024	18 000	18 540	17 688	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 2,750 %, 29 janv. 2025	13 300	13 957	12 751	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 3,350 %, 12 mars 2025	34 000	35 842	32 839	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 2,900 %, 12 août 2026	30 000	30 621	28 068	
La compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 3,600 %, 29 sept. 2027	10 000	9 506	9 441	



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (suite)				
BMW Canada Inc., 0,990 %, 14 janv. 2025	8 350	8 091	7 810	
BMW Canada Inc., 4,410 %, 10 févr. 2027	5 750	5 749	5 632	
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,315 %, 22 févr. 2024	13 000	13 462	12 818	
Brookfield Infrastructure Finance ULC, 5,616 %, 14 nov. 2027	5 500	5 500	5 530	
Brookfield Property Finance ULC, 4,300 %, 1 ^{er} mars 2024	4 500	4 555	4 401	
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,752 %, 2 juin 2025	6 800	7 493	6 568	
Brookfield Renewable Partners ULC, 3,630 %, 15 janv. 2027	8 500	8 881	8 013	
Bruce Power LP, 3,969 %, 23 juin 2026	10 500	11 568	10 143	
Bruce Power LP, 4,700 %, 21 déc. 2027	4 000	4 011	3 937	
Bruce Power LP, 2,680 %, 21 déc. 2028	5 000	4 439	4 450	
CAE Inc., 5,541 %, 12 juin 2028	8 000	8 000	8 019	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,290 %, 15 janv. 2024	6 000	6 046	5 941	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,350 %, 28 août 2024	11 100	11 384	10 697	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,750 %, 7 mars 2025	30 750	30 417	29 351	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,000 %, 17 avr. 2025	45 000	45 168	42 270	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,100 %, 19 janv. 2026	33 300	32 933	29 942	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,700 %, 15 juill. 2026	40 100	40 176	36 111	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,250 %, 7 janv. 2027	41 500	40 155	37 544	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,950 %, 29 juin 2027	15 600	15 576	15 441	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,050 %, 7 oct. 2027	15 000	14 977	14 893	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,950 %, 19 juin 2029	8 000	8 338	7 771	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,010 %, 21 juill. 2030	14 500	14 553	13 414	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 1,960 %, 21 avr. 2031	17 000	16 075	15 253	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,200 %, 7 avr. 2032	11 500	11 388	10 865	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,330 %, 20 janv. 2033	5 000	5 000	4 901	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,350 %, 20 avr. 2033	11 400	11 387	11 195	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,375 %, 28 oct. 2080	4 100	4 100	3 768	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,000 %, 28 janv. 2082	5 500	5 500	4 281	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,150 %, 28 juill. 2082	2 250	2 246	2 186	
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,365 %, perpétuelles	6 300	6 300	6 190	
Canadian Natural Resources Ltd., 3,420 %, 1 ^{er} déc. 2026	8 000	7 887	7 575	
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 1,589 %, 24 nov. 2023	5 000	5 001	4 928	
Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique, 2,540 %, 28 févr. 2028	10 000	9 056	9 055	
La Société Canadian Tire Limitée, 6,500 %, 13 avr. 2028	5 000	5 343	5 247	
Banque canadienne de l'Ouest, 2,597 %, 6 sept. 2024	8 000	8 000	7 682	
Banque canadienne de l'Ouest, 2,606 %, 30 janv. 2025	5 000	5 124	4 739	
Banque canadienne de l'Ouest, 3,859 %, 21 avr. 2025	8 000	8 000	7 699	
Banque canadienne de l'Ouest, 1,926 %, 16 avr. 2026	11 300	11 144	10 176	
Banque canadienne de l'Ouest, 5,146 %, 2 sept. 2027	13 400	13 400	13 141	
Capital Power Corp., 4,284 %, 18 sept. 2024	15 000	16 259	14 686	
Capital Power Corp., 4,986 %, 23 janv. 2026	10 000	10 740	9 787	
CARDS II Trust, 2,427 %, 15 nov. 2024	13 169	13 171	12 599	
Central 1 Credit Union, 5,417 %, 29 sept. 2025	9 800	9 800	9 674	
Central 1 Credit Union, 4,648 %, 7 févr. 2028	5 500	5 500	5 236	
Central 1 Credit Union, 2,391 %, 30 juin 2031	4 000	4 000	3 509	
CGI inc., 2,100 %, 18 sept. 2028	5 000	4 427	4 339	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,556 %, 9 sept. 2024	6 000	6 312	5 848	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 3,546 %, 10 janv. 2025	8 000	8 596	7 741	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 4,055 %, 24 nov. 2025	14 000	15 467	13 529	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30 nov. 2026	10 500	10 452	9 555	
Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,848 %, 21 mai 2027	17 000	16 971	15 523	
CNH Industriel Capital Canada Ltée, 1,500 %, 1 ^{er} oct. 2024	7 250	7 245	6 870	
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 6,131 %, 25 novembre 2024	5 000	5 000	4 947	
Coast Capital Savings Federal Credit Union, 4,255 %, 21 avr. 2025	2 000	2 000	1 915	
Fonds de placement immobilier Crombie, 4,800 %, 31 janv. 2025	14 000	15 377	13 687	
CT Real Estate Investment Trust, 3,527 %, 9 juin 2025	13 000	13 759	12 429	
CT Real Estate Investment Trust, 3,865 %, 7 déc. 2027	2 000	1 882	1 861	



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (suite)				
Daimler Truck Finance Canada Inc., 2,140 %, 13 déc. 2024	16 000	15 325	15 189	
Daimler Truck Finance Canada Inc., 5,180 %, 19 sept. 2025	1 000	1 000	989	
Daimler Truck Finance Canada Inc., 2,460 %, 15 déc. 2026	16 000	15 883	14 491	
Dollarama inc., 1,871 %, 8 juill. 2026	13 000	12 807	11 828	
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 1,662 %, 22 déc. 2025	19 000	18 933	17 164	
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 3,968 %, 13 avr. 2026	2 000	2 000	1 901	
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 7 déc. 2026	5 500	5 500	4 945	
Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 5,383 %, 22 mars 2028	2 500	2 500	2 456	
Dream Summit Industrial LP, 2,150 %, 17 sept. 2025	16 500	16 715	15 203	
Dream Summit Industrial LP, 2,250 %, 12 janv. 2027	8 250	8 074	7 336	
Fiducie cartes de crédit Eagle, 1,273 %, 17 juill. 2025	3 000	3 000	2 753	
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 2,024 %, 24 sept. 2031	8 400	8 400	7 440	
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13 janv. 2033	10 000	10 000	9 824	
Enbridge Gas Inc., 3,150 %, 22 août 2024	3 000	3 058	2 923	
Enbridge Inc., 3,950 %, 19 nov. 2024	8 300	8 783	8 113	
Enbridge Inc., 2,440 %, 2 juin 2025	13 700	13 886	12 955	
Enbridge Inc., 3,200 %, 8 juin 2027	14 500	13 719	13 513	
Enbridge Inc., 5,700 %, 9 nov. 2027	18 900	19 374	19 258	
Pipelines Enbridge Inc., 3,450 %, 29 sept. 2025	27 000	29 084	25 900	
Pipelines Enbridge Inc., 3,000 %, 10 août 2026	6 750	6 878	6 339	
Banque Équitable, 1,983 %, 9 mai 2024	12 000	11 971	11 576	
Banque Équitable, 3,362 %, 2 mars 2026	7 000	7 000	6 501	
Fairfax Financial Holdings Ltd., 4,950 %, 3 mars 2025	10 300	10 702	10 111	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,417 %, 4 oct. 2024	17 350	17 474	16 680	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,200 %, 1 ^{er} oct. 2025	3 800	3 798	3 777	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,093 %, 21 janv. 2026	19 500	19 500	17 527	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,587 %, 10 sept. 2026	8 600	8 600	7 703	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 4,407 %, 19 mai 2027	13 000	12 949	12 624	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 2,856 %, 26 mai 2030	28 300	28 890	26 707	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 1,992 %, 28 mai 2031	10 000	10 000	8 935	
Fédération des caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23 août 2032	14 500	14 500	14 077	
Fonds de placement immobilier First Capital, 4,323 %, 31 juill. 2025	1 000	966	962	
Fonds de placement immobilier First Capital, 3,604 %, 6 mai 2026	2 000	1 867	1 868	
Fonds de placement immobilier First Capital, 3,456 %, 22 janv. 2027	1 500	1 374	1 362	
Société Financière First National, 3,582 %, 25 nov. 2024	2 500	2 585	2 391	
Société Financière First National, 2,961 %, 17 nov. 2025	9 250	9 340	8 478	
Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,777 %, 15 sept. 2025	15 250	15 250	15 220	
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,000 %, 10 févr. 2026	10 000	9 999	9 972	
Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,375 %, 12 mai 2026	8 500	8 500	8 531	
Fortified Trust, 3,760 %, 23 juin 2025	12 600	12 599	12 164	
Fortified Trust, 1,964 %, 23 oct. 2026	18 000	18 000	16 211	
Fortified Trust, 4,419 %, 23 déc. 2027	11 500	11 500	11 129	
Fortis Inc., 2,180 %, 15 mai 2028	3 000	2 675	2 659	
Financière General Motors du Canada Ltée, 3,250 %, 7 nov. 2023	1 500	1 566	1 489	
Financière General Motors du Canada Ltée, 1,700 %, 9 juill. 2025	7 000	7 003	6 439	
Financière General Motors du Canada Ltée, 1,750 %, 15 avr. 2026	2 500	2 498	2 242	
Financière General Motors du Canada Ltée, 3,150 %, 8 févr. 2027	10 150	10 142	9 295	
Financière General Motors du Canada Ltée, 5,200 %, 9 févr. 2028	4 100	4 094	3 997	
George Weston limitée, 4,115 %, 17 juin 2024	5 000	5 268	4 923	
Gibson Energy Inc., 2,450 %, 14 juill. 2025	19 000	19 500	17 812	
Glacier Credit Card Trust, 3,138 %, 20 sept. 2023	14 000	14 000	13 934	
Glacier Credit Card Trust, 2,280 %, 6 juin 2024	13 000	13 000	12 605	
Glacier Credit Card Trust, 1,388 %, 22 sept. 2025	9 300	9 300	8 495	
Glacier Credit Card Trust, 4,958 %, 20 sept. 2027	7 500	7 500	7 418	
Fonds de placement immobilier H&R, 4,071 %, 16 juin 2025	22 000	22 424	21 074	
Fonds de placement immobilier H&R, 2,633 %, 19 févr. 2027	11 000	10 275	9 750	
Home Trust Co., 5,317 %, 13 juin 2024	6 200	6 200	6 111	



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (suite)				
Honda Canada Finance Inc., 3,444 %, 23 mai 2025	10 300	10 244	9 940	
Honda Canada Finance Inc., 1,337 %, 17 mars 2026	5 200	5 200	4 687	
Honda Canada Finance Inc., 1,711 %, 28 sept. 2026	7 500	7 500	6 744	
Banque HSBC Canada, 3,245 %, 15 sept. 2023	10 500	10 500	10 460	
Banque HSBC Canada, 3,403 %, 24 mars 2025	10 500	10 500	10 138	
Banque HSBC Canada, 1,782 %, 20 mai 2026	12 500	12 500	11 366	
Hyundai Capital Canada Inc., 2,008 %, 12 mai 2026	8 000	8 027	7 227	
Hyundai Capital Canada Inc., 3,196 %, 16 févr. 2027	9 000	9 000	8 281	
Hyundai Capital Canada Inc., 5,565 %, 8 mars 2028	12 000	12 013	11 918	
iA Société financière inc., 2,400 %, 21 févr. 2030	5 000	5 007	4 723	
iA Société financière inc., 5,685 %, 20 juin 2033	7 000	7 000	7 016	
Intact Corporation financière, 3,691 %, 24 mars 2025	7 600	7 600	7 381	
Intact Corporation financière, 7,338 %, 30 juin 2083	5 750	5 750	5 707	
Inter Pipeline Ltd., 5,760 %, 17 févr. 2028	15 300	15 458	15 371	
Inter Pipeline Ltd., 2,734 %, 18 avr. 2024	10 000	10 233	9 770	
Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 1 ^{er} juin 2027	9 300	8 954	8 863	
Keyera Corp., 3,934 %, 21 juin 2028	5 200	4 977	4 889	
Banque Laurentienne du Canada, 1,950 %, 17 mars 2025	4 700	4 694	4 394	
Banque Laurentienne du Canada, 4,600 %, 2 sept. 2025	9 400	9 345	9 135	
Banque Laurentienne du Canada, 5,095 %, 15 juin 2032	7 300	7 301	6 837	
Banque Manuvie du Canada, 2,378 %, 19 nov. 2024	8 000	8 161	7 653	
Banque Manuvie du Canada, 1,504 %, 25 juin 2025	10 250	10 250	9 498	
Banque Manuvie du Canada, 1,337 %, 26 févr. 2026	6 250	6 250	5 639	
Banque Manuvie du Canada, 1,536 %, 14 sept. 2026	8 550	8 401	7 636	
Banque Manuvie du Canada, 2,864 %, 16 févr. 2027	12 400	12 400	11 448	
Société Financière Manuvie, 3,049 %, 20 août 2029	20 000	21 178	19 369	
Société Financière Manuvie, 2,237 %, 12 mai 2030	34 500	34 779	32 381	
Société Financière Manuvie, 5,409 %, 10 mars 2033	5 300	5 300	5 258	
Société financière Mercedes-Benz Canada Inc., 2,970 %, 13 mars 2024	12 400	12 398	12 190	
Société financière Mercedes-Benz Canada Inc., 1,650 %, 22 sept. 2025	12 700	12 681	11 745	
Société financière Mercedes-Benz Canada Inc., 5,120 %, 27 juin 2028	5 400	5 400	5 408	
Banque Nationale du Canada, 2,545 %, 12 juill. 2024	8 100	8 100	7 852	
Banque Nationale du Canada, 2,580 %, 3 févr. 2025	30 000	30 716	28 619	
Banque Nationale du Canada, 1,573 %, 18 août 2026	60 000	59 999	55 288	
Banque Nationale du Canada, 2,237 %, 4 nov. 2026	8 500	8 500	7 727	
Banque Nationale du Canada, 5,219 %, 14 juin 2028	20 500	20 500	20 524	
Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	10 000	10 000	9 844	
Banque Nationale du Canada, 4,050 %, 15 août 2081	1 650	1 650	1 237	
Nissan Canada Inc., 1,626 %, 18 mars 2024	8 500	8 500	8 217	
Nissan Canada Inc., 2,103 %, 22 sept. 2025	9 500	9 500	8 642	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 3,200 %, 22 juill. 2024	31 000	32 051	30 227	
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co. Ltd., 2,000 %, 1 ^{er} déc. 2026	21 000	20 741	19 018	
Corporation immobilière OMERS, 2,858 %, 23 févr. 2024	16 000	16 288	15 743	
Ontario Power Generation Inc., 3,315 %, 4 oct. 2027	8 000	7 664	7 539	
Pembina Pipeline Corp., 2,990 %, 22 janv. 2024	19 000	19 414	18 745	
Pembina Pipeline Corp., 3,540 %, 3 févr. 2025	13 000	13 661	12 586	
Pembina Pipeline Corp., 3,710 %, 11 août 2026	4 000	4 146	3 815	
Pembina Pipeline Corp., 4,020 %, 27 mars 2028	3 000	2 895	2 840	
Penske Truck Leasing Canada Inc., 5,440 %, 8 déc. 2025	5 000	5 000	4 969	
Fiducie de placement immobilier Primaris, 4,267 %, 30 mars 2025	2 500	2 500	2 401	
Fiducie de placement immobilier Primaris, 5,934 %, 29 mars 2028	10 400	10 395	10 241	
Reliance LP, 3,836 %, 15 mars 2025	8 000	8 277	7 724	
Reliance LP, 3,750 %, 15 mars 2026	2 000	2 055	1 899	
Fonds de placement immobilier RioCan, 3,287 %, 12 févr. 2024	13 500	13 866	13 292	
Fonds de placement immobilier RioCan, 2,576 %, 12 févr. 2025	13 500	13 494	12 775	
Fonds de placement immobilier RioCan, 1,974 %, 15 juin 2026	3 800	3 800	3 401	
Fonds de placement immobilier RioCan, 5,611 %, 6 oct. 2027	5 000	5 000	4 935	



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (suite)				
Rogers Communications Inc., 3,800 %, 2 nov. 2023	3 500	3 514	3 481	
Rogers Communications Inc., 4,350 %, 31 janv. 2024	7 500	8 021	7 453	
Rogers Communications Inc., 3,100 %, 15 avr. 2025	32 200	32 147	30 797	
Rogers Communications Inc., 3,650 %, 31 mars 2027	16 000	16 041	15 037	
Rogers Communications Inc., 3,750 %, 15 avr. 2029	13 400	13 385	12 384	
Rogers Communications Inc., 5,000 %, 17 déc. 2081	2 500	2 500	2 274	
Banque Royale du Canada, 2,352 %, 2 juill. 2024*	11 800	11 800	11 436	
Banque Royale du Canada, 2,609 %, 1 ^{er} nov. 2024*	25 000	25 537	24 041	
Banque Royale du Canada, 1,936 %, 1 ^{er} mai 2025*	5 000	5 090	4 692	
Banque Royale du Canada, 3,369 %, 29 sept. 2025*	15 500	15 500	14 821	
Banque Royale du Canada, 1,589 %, 4 mai 2026*	22 500	22 114	20 327	
Banque Royale du Canada, 5,341 %, 23 juin 2026*	12 500	12 500	12 517	
Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2 nov. 2026*	14 000	14 000	13 998	
Banque Royale du Canada, 2,328 %, 28 janv. 2027*	10 000	9 694	9 072	
Banque Royale du Canada, 4,612 %, 26 juill. 2027*	27 000	26 910	26 457	
Banque Royale du Canada, 4,642 %, 17 janv. 2028*	10 500	10 500	10 278	
Banque Royale du Canada, 4,632 %, 1 ^{er} mai 2028*	17 000	17 000	16 626	
Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31 juill. 2028*	7 500	6 598	6 437	
Banque Royale du Canada, 2,740 %, 25 juill. 2029*	17 290	17 335	16 712	
Banque Royale du Canada, 2,880 %, 23 déc. 2029*	10 000	9 999	9 559	
Banque Royale du Canada, 2,140 %, 3 nov. 2031*	29 750	29 743	26 449	
Banque Royale du Canada, 2,940 %, 3 mai 2032*	23 250	23 245	20 956	
Banque Royale du Canada, 5,010 %, 1 ^{er} févr. 2033*	8 250	8 250	8 005	
Banque Royale du Canada, 4,000 %, 24 févr. 2081*	9 650	9 650	8 544	
Banque Royale du Canada, 3,650 %, 24 nov. 2081*	2 000	2 000	1 468	
Sagen MI Canada Inc., 5,909 %, 19 mai 2028	8 500	8 500	8 350	
Saputo inc., 2,876 %, 19 nov. 2024	10 000	10 467	9 644	
Saputo inc., 2,242 %, 16 juin 2027	7 000	6 291	6 296	
Saputo inc., 2,297 %, 22 juin 2028	2 000	1 787	1 757	
Sienna Senior Living Inc., 3,450 %, 27 févr. 2026	6 000	5 999	5 560	
Sienna Senior Living Inc., 2,820 %, 31 mars 2027	2 000	1 999	1 777	
SmartCentres Real Estate Investment Trust, 1,740 %, 16 déc. 2025	11 750	11 653	10 619	
Financière Sun Life inc., 2,380 %, 13 août 2029	23 000	23 242	22 124	
Financière Sun Life inc., 2,460 %, 18 nov. 2031	13 500	13 494	12 214	
Financière Sun Life inc., 2,580 %, 10 mai 2032	13 800	12 898	12 429	
TELUS Corp., 3,350 %, 1 ^{er} avr. 2024	12 350	13 122	12 150	
TELUS Corp., 3,750 %, 17 janv. 2025	15 000	15 845	14 614	
TELUS Corp., 2,750 %, 8 juill. 2026	36 000	37 655	33 592	
TELUS Corp., 3,625 %, 1 ^{er} mars 2028	10 000	9 574	9 395	
Teranet Holdings LP, 3,544 %, 11 juin 2025	5 000	5 084	4 777	
Thomson Reuters Corp., 2,239 %, 14 mai 2025	39 400	40 011	37 178	
La Banque Toronto-Dominion, 2,850 %, 8 mars 2024	54 650	55 126	53 708	
La Banque Toronto-Dominion, 1,943 %, 13 mars 2025	49 500	50 086	46 639	
La Banque Toronto-Dominion, 2,667 %, 9 sept. 2025	31 450	31 049	29 659	
La Banque Toronto-Dominion, 1,128 %, 9 déc. 2025	44 350	43 959	40 105	
La Banque Toronto-Dominion, 4,344 %, 27 janv. 2026	17 750	17 750	17 316	
La Banque Toronto-Dominion, 2,260 %, 7 janv. 2027	48 900	48 515	44 310	
La Banque Toronto-Dominion, 4,210 %, 1 ^{er} juin 2027	39 000	38 490	37 672	
La Banque Toronto-Dominion, 5,376 %, 21 oct. 2027	11 000	11 000	11 083	
La Banque Toronto-Dominion, 4,477 %, 18 janv. 2028	22 150	22 032	21 540	
La Banque Toronto-Dominion, 1,888 %, 8 mars 2028	9 000	7 906	7 822	
La Banque Toronto-Dominion, 1,896 %, 11 sept. 2028	7 000	6 031	6 011	
La Banque Toronto-Dominion, 3,105 %, 22 avr. 2030	36 100	37 500	34 345	
La Banque Toronto-Dominion, 3,060 %, 26 janv. 2032	19 000	18 714	17 348	
La Banque Toronto-Dominion, 7,283 %, 31 oct. 2082	11 650	11 650	11 442	
Toyota Credit Canada Inc., 2,640 %, 27 mars 2024	5 500	5 557	5 395	
Toyota Credit Canada Inc., 2,310 %, 23 oct. 2024	16 500	16 842	15 844	



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS (suite)				
Toyota Credit Canada Inc., 2,110 %, 26 févr. 2025	6 000	5 998	5 696	
Toyota Credit Canada Inc., 2,730 %, 25 août 2025	7 500	7 499	7 119	
Toyota Credit Canada Inc., 1,180 %, 23 févr. 2026	10 000	10 000	9 034	
Toyota Credit Canada Inc., 1,660 %, 20 juill. 2026	13 000	12 996	11 762	
Toyota Credit Canada Inc., 4,330 %, 24 janv. 2028	3 000	2 999	2 917	
TransCanada PipeLines Ltd., 3,300 %, 17 juill. 2025	18 500	19 660	17 730	
TransCanada PipeLines Ltd., 4,350 %, 12 mai 2026	8 800	8 739	8 572	
TransCanada PipeLines Ltd., 3,800 %, 5 avr. 2027	14 000	13 772	13 331	
TransCanada PipeLines Ltd., 3,390 %, 15 mars 2028	13 000	12 188	12 040	
Transcontinental inc., 2,667 %, 3 févr. 2025	10 000	10 011	9 434	
Ventas Canada Finance Ltd., 2,450 %, 4 janv. 2027	16 000	15 945	14 352	
Ventas Canada Finance Ltd., 5,398 %, 21 avr. 2028	7 000	7 000	6 926	
Crédit VW Canada Inc., 2,850 %, 26 sept. 2024	10 500	10 800	10 132	
Crédit VW Canada Inc., 2,050 %, 10 déc. 2024	5 600	5 594	5 312	
Crédit VW Canada Inc., 1,500 %, 23 sept. 2025	11 000	10 876	10 062	
Crédit VW Canada Inc., 5,800 %, 17 nov. 2025	1 000	1 000	1 003	
Crédit VW Canada Inc., 2,450 %, 10 déc. 2026	31 000	30 100	28 153	
Groupe WSP Global Inc., 2,408 %, 19 avr. 2028	3 000	2 691	2 658	
		3 931 992	3 702 232	56,9
OBLIGATIONS FÉDÉRALES				
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,350 %, 15 sept. 2023	28 000	28 647	27 862	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,550 %, 15 déc. 2023	63 100	65 520	62 428	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,900 %, 15 juin 2024	93 000	96 600	91 127	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,950 %, 15 déc. 2025	3 900	4 166	3 669	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 1,900 %, 15 sept. 2026	80 000	80 482	74 462	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1, 2,650 %, 15 déc. 2028	80 000	89 215	75 070	
Obligation du gouvernement du Canada, 0,250 %, 1 ^{er} août 2023	8 900	8 860	8 871	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} sept. 2023	50 500	52 575	50 276	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,250 %, 1 ^{er} mars 2024	57 900	59 432	56 896	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} mai 2024	25 000	24 301	24 304	
Obligation du gouvernement du Canada, 3,750 %, 1 ^{er} févr. 2025	10 000	9 982	9 853	
Obligation du gouvernement du Canada, 0,500 %, 1 ^{er} sept. 2025	25 000	23 138	22 993	
Obligation du gouvernement du Canada, 0,250 %, 1 ^{er} mars 2026	71 500	68 536	64 433	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,500 %, 1 ^{er} juin 2026	7 000	7 101	6 516	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,000 %, 1 ^{er} sept. 2026	40 000	39 106	36 505	
Obligation du gouvernement du Canada, 1,250 %, 1 ^{er} mars 2027	180 000	166 480	164 064	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,750 %, 1 ^{er} sept. 2027	99 000	96 314	95 143	
Obligation du gouvernement du Canada, 3,500 %, 1 ^{er} mars 2028	142 700	144 208	141 613	
Obligation du gouvernement du Canada, 2,000 %, 1 ^{er} juin 2028	15 000	15 673	13 983	
CPPIB Capital Inc., 3,250 %, 8 mars 2028	45 500	45 228	43 962	
		1 125 564	1 074 030	16,5
OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES				
Province d'Alberta, 2,900 %, 1 ^{er} déc. 2028	51 900	49 634	49 081	
Province de la Colombie-Britannique, 2,850 %, 18 juin 2025	42 500	44 761	41 039	
Province de la Colombie-Britannique, 2,550 %, 18 juin 2027	42 000	44 520	39 583	
Province du Manitoba, 2,450 %, 2 juin 2025	75 500	81 286	72 383	
Province du Manitoba, 3,000 %, 2 juin 2028	10 000	9 664	9 543	
Province du Nouveau-Brunswick, 1,800 %, 14 août 2025	17 000	17 760	16 020	
Province du Nouveau-Brunswick, 2,600 %, 14 août 2026	25 000	26 298	23 729	
Province du Nouveau-Brunswick, 2,350 %, 14 août 2027	10 000	10 240	9 317	
Province d'Ontario, 2,600 %, 8 sept. 2023	27 100	27 616	26 991	
Province d'Ontario, 3,500 %, 2 juin 2024	60 000	62 929	59 158	
Province d'Ontario, 2,300 %, 8 sept. 2024	173 000	177 422	167 658	
Province d'Ontario, 2,600 %, 2 juin 2025	110 000	112 637	105 779	
Province d'Ontario, 1,750 %, 8 sept. 2025	92 000	93 475	86 477	
Province d'Ontario, 2,400 %, 2 juin 2026	138 000	143 553	130 488	
Province d'Ontario, 1,850 %, 1 ^{er} févr. 2027	42 500	39 409	39 194	



Le 30 juin 2023

	Valeur nominale (en milliers)	Coût (\$)	Juste Valeur (\$)	% de l'actif net
OBLIGATIONS PROVINCIALES ET MUNICIPALES (suite)				
Province d'Ontario, 2,600 %, 2 juin 2027	157 500	154 826	148 749	
Province d'Ontario, 1,050 %, 8 sept. 2027	116 800	113 013	103 194	
Province d'Ontario, 3,600 %, 8 mars 2028	55 000	55 437	53 979	
Province d'Ontario, 2,900 %, 2 juin 2028	45 000	42 719	42 785	
Province d'Ontario, 3,400 %, 8 sept. 2028	40 000	39 915	38 887	
Province d'Ontario, 2,700 %, 2 juin 2029	20 000	18 954	18 676	
Province de Québec, 3,000 %, 1 ^{er} sept. 2023	27 000	27 278	26 918	
Province de Québec, 3,750 %, 1 ^{er} sept. 2024	15 000	16 463	14 785	
Province de Québec, 2,750 %, 1 ^{er} sept. 2025	118 000	128 121	113 413	
Province de Québec, 2,500 %, 1 ^{er} sept. 2026	105 000	108 815	99 524	
Province de Québec, 2,750 %, 1 ^{er} sept. 2028	64 000	72 325	60 312	
Province de Québec, 2,300 %, 1 ^{er} sept. 2029	10 000	9 130	9 097	
Province de la Saskatchewan, 2,650 %, 2 juin 2027	42 000	44 520	39 714	
		1 772 720	1 646 473	25,3
TOTAL DES OBLIGATIONS CANADIENNES		6 830 276	6 422 735	98,7
OBLIGATIONS AMÉRICAINES				
Lehman Brothers Holdings Inc., 4,730 %, 1 ^{er} juin 2011, CAD	5 505	2 853	2	
TOTAL DES OBLIGATIONS AMÉRICAINES		2 853	2	—
TOTAL DES OBLIGATIONS		6 833 129	6 422 737	98,7
PLACEMENTS À COURT TERME[†]		33 918	33 918	0,5
TOTAL DES PLACEMENTS		6 867 047	6 456 655	99,2
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			49 318	0,8
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES			6 505 973	100,0

* Placement dans une partie liée (se reporter à la note 8 des notes annexes).

[†] Les placements à court terme, qui peuvent comprendre des bons du Trésor, des billets de trésorerie, des dépôts à terme et des billets à escompte, portent intérêt à des taux variant de 4,70 % à 4,96 % et viennent à échéance entre le 4 juillet 2023 et le 24 juillet 2023.



États de la situation financière (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

(se reporter à la note 2 des notes annexes)	30 juin 2023	31 décembre 2022
ACTIF		
Placements, à la juste valeur	6 456 655 \$	6 235 699 \$
Trésorerie	618	615
Montant à recevoir de courtiers	25 107	–
Souscriptions à recevoir	2 717	103
Dividendes à recevoir, intérêts courus et autres éléments d'actif	45 084	41 262
TOTAL DE L'ACTIF	6 530 181	6 277 679
PASSIF		
Montant à payer à des courtiers	23 583	–
Rachats à payer	195	14 579
Distributions à payer	65	–
Créditeurs et charges à payer	365	396
TOTAL DU PASSIF, HORS ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	24 208	14 975
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES (« VALEUR LIQUIDATIVE »)	6 505 973 \$	6 262 704 \$
Placements, au coût	6 867 047 \$	6 666 039 \$
VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	262 013 \$	282 927 \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	– \$
SÉRIE D	2 412 \$	4 539 \$
SÉRIE F	61 048 \$	61 016 \$
SÉRIE O	6 180 500 \$	5 914 222 \$
VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	9,93 \$	9,93 \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	– \$
SÉRIE D	9,96 \$	9,96 \$
SÉRIE F	10,01 \$	10,01 \$
SÉRIE O	9,98 \$	9,99 \$

États du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
REVENUS (se reporter à la note 3 des notes annexes)		
Intérêts à distribuer	89 357 \$	79 280 \$
Gain (perte) net réalisé sur les placements	(20 587)	(16 957)
Variation du gain (perte) latent sur les placements	19 948	(382 048)
TOTAL DU GAIN (PERTE) NET SUR LES PLACEMENTS ET LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS	88 718	(319 725)
Revenu tiré de prêts de titres (se reporter à la note 7 des notes annexes)	457	440
TOTAL DES AUTRES REVENUS (PERTES)	457	440
TOTAL DES REVENUS (PERTES)	89 175	(319 285)
CHARGES (se reporter aux notes annexes – renseignements propres au fonds)		
Frais de gestion	1 350	1 654
Frais d'administration	690	742
Frais liés au Comité d'examen indépendant	1	–
TPS/TVH	206	242
TOTAL DES CHARGES	2 247	2 638
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	86 928 \$	(321 923) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE		
SÉRIE A	2 625 \$	(17 872) \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	(102) \$
SÉRIE D	50 \$	(623) \$
SÉRIE F	707 \$	(2 194) \$
SÉRIE O	83 546 \$	(301 132) \$
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART		
SÉRIE A	0,10 \$	(0,54) \$
SÉRIE CONSEILLERS	– \$	(0,41) \$
SÉRIE D	0,18 \$	(0,65) \$
SÉRIE F	0,12 \$	(0,47) \$
SÉRIE O	0,14 \$	(0,48) \$



Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS		
AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de la valeur liquidative	86 928 \$	(321 923) \$
AJUSTEMENTS AUX FINS DU RAPPROCHEMENT DES ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Intérêts à distribuer	(1 013)	(686)
Dividendes autres qu'en trésorerie	—	—
Distributions autres qu'en trésorerie provenant des fonds sous-jacents	—	—
Perte (gain) nette réalisée sur les placements	20 587	16 957
Variation de la perte (gain) latente sur les placements	(19 948)	382 048
(Augmentation) diminution des débiteurs	(3 822)	(4 725)
Augmentation (diminution) des créditeurs	(31)	(83)
(Augmentation) diminution des comptes sur marge	—	—
Coût des placements acquis*	(2 583 631)	(3 549 026)
Produit de la vente et à l'échéance de placements*	2 361 525	3 442 915
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	(139 405)	(34 523)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables*	454 580	469 612
Trésorerie versée au rachat de parts rachetables*	(314 866)	(434 864)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables	(306)	(204)
ENTRÉES (SORTIES) DE TRÉSORERIE NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	139 408 \$	34 544 \$
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie pour la période	3	21
Trésorerie (découvert bancaire) à l'ouverture	615	632
TRÉSORERIE (DÉCOUVERT BANCAIRE) À LA CLÔTURE	618 \$	653 \$
Intérêts reçus (payés) [†]	84 522 \$	71 096 \$
Revenu tiré des (versé aux) fiducies de placement ^{††}	— \$	— \$
Dividendes reçus (payés) ^{††}	— \$	— \$

* Opérations en nature exclues.

[†] Classés dans les activités d'exploitation.

[‡] Après déduction des retenues d'impôt à la source, le cas échéant.



États des variations de la valeur liquidative (non audité) (en milliers de dollars)

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série A		Série Conseillers		Série D		Série F	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	282 927 \$	378 745 \$	– \$	2 704 \$	4 539 \$	17 587 \$	61 016 \$	44 442 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	2 625	(17 872)	–	(102)	50	(623)	707	(2 194)
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	9 011	15 693	–	510	329	786	9 972	30 343
Réinvestissement des distributions								
aux porteurs de parts rachetables	2 466	2 224	–	9	23	69	480	347
Rachat de parts rachetables	(32 459)	(64 949)	–	(3 112)	(2 500)	(15 941)	(10 383)	(16 562)
AUGMENTATION (DIMINUTION)								
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS								
SUR LES PARTS RACHETABLES	(20 982)	(47 032)	–	(2 593)	(2 148)	(15 086)	69	14 128
Distributions tirées du revenu net	(2 557)	(2 312)	–	(9)	(29)	(77)	(744)	(472)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX								
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(2 557)	(2 312)	–	(9)	(29)	(77)	(744)	(472)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE								
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	(20 914)	(67 216)	–	(2 704)	(2 127)	(15 786)	32	11 462
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	262 013 \$	311 529 \$	– \$	– \$	2 412 \$	1 801 \$	61 048 \$	55 904 \$

Périodes closes les 30 juin (se reporter à la note 2 des notes annexes)	Série O		Total	
	2023	2022	2023	2022
VALEUR LIQUIDATIVE À L'OUVERTURE	5 914 222 \$	6 494 889 \$	6 262 704 \$	6 938 367 \$
AUGMENTATION (DIMINUTION)				
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	83 546	(301 132)	86 928	(321 923)
Frais de rachat anticipé	–	–	–	–
Produit de l'émission de parts rachetables	439 238	441 178	458 550	488 510
Réinvestissement des distributions				
aux porteurs de parts rachetables	88 964	77 354	91 933	80 003
Rachat de parts rachetables	(256 496)	(378 396)	(301 838)	(478 960)
AUGMENTATION (DIMINUTION)				
NETTE LIÉE AUX OPÉRATIONS				
SUR LES PARTS RACHETABLES	271 706	140 136	248 645	89 553
Distributions tirées du revenu net	(88 974)	(77 376)	(92 304)	(80 246)
Distributions tirées des gains nets	–	–	–	–
Remboursements de capital	–	–	–	–
TOTAL DES DISTRIBUTIONS AUX				
PORTEURS DE PARTS RACHETABLES	(88 974)	(77 376)	(92 304)	(80 246)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE				
DE LA VALEUR LIQUIDATIVE	266 278	(238 372)	243 269	(312 616)
VALEUR LIQUIDATIVE À LA CLÔTURE	6 180 500 \$	6 256 517 \$	6 505 973 \$	6 625 751 \$



Le 30 juin 2023

Informations générales (se reporter à la note 1 des notes annexes)

Le fonds a pour objectif de placement d'offrir un revenu mensuel concurrentiel, principalement au moyen de placements à court terme dans des titres à revenu fixe de qualité supérieure, émis ou garantis par les gouvernements fédéral, provinciaux ou municipaux canadiens, ou par des sociétés canadiennes.

Toutes les parts de série Conseillers assorties d'une option de frais d'acquisition reportés sont devenues des parts de série A le 11 avril 2022. RBC GMA a renoncé aux frais de rachats liés aux changements de désignation.

Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital (se reporter à la note 5 des notes annexes)

Risque de crédit (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de crédit, en fonction de la notation des émetteurs en date du :

Notation	30 juin 2023	31 décembre 2022
AAA	19,5	19,9
AA	44,9	43,9
A	10,0	12,3
BBB	25,1	23,6
BB	0,5	0,3
Total	100,0	100,0

Risque de concentration (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds (compte tenu des produits dérivés, le cas échéant) en date du :

Répartition des placements	30 juin 2023	31 décembre 2022
Obligations de sociétés	56,9	56,0
Obligations provinciales et municipales	25,3	26,0
Obligations fédérales	16,5	17,1
Trésorerie/Autres	1,3	0,9
Total	100,0	100,0

Risque de taux d'intérêt (%)

Le tableau ci-dessous résume l'exposition du fonds au risque de taux d'intérêt, en fonction de la durée résiduelle des placements en date du :

Durée	30 juin 2023	31 décembre 2022
Moins de un an	11,3	13,7
1 an à 5 ans	75,4	74,0
5 ans à 10 ans	11,9	11,1
Plus de 10 ans	1,4	1,2
Total	100,0	100,0

En date du 30 juin 2023, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 %, et que toutes les autres variables avaient été constantes, la valeur liquidative du fonds aurait pu diminuer ou augmenter d'environ 2,5 % (2,5 % au 31 décembre 2022). En fait, les résultats réels pourraient différer de la présente analyse de sensibilité, et la différence pourrait être importante.

Hierarchie des justes valeurs (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 3 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous présente le sommaire des données utilisées en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022.

30 juin 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	6 422 737	–	6 422 737
Placements à court terme	–	33 918	–	33 918
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	–	6 456 655	–	6 456 655
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

31 décembre 2022	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actions	–	–	–	–
Fonds sous-jacents	–	–	–	–
Titres à revenu fixe et titres de créance	–	6 206 146	–	6 206 146
Placements à court terme	–	29 553	–	29 553
Instruments dérivés – actifs	–	–	–	–
Instruments dérivés – passifs	–	–	–	–
Total des instruments financiers	–	6 235 699	–	6 235 699
% du total du portefeuille	–	100,0	–	100,0

Pour les périodes closes le 30 juin 2023 et le 31 décembre 2022, il n'y a eu aucun transfert d'instruments financiers entre le niveau 1, le niveau 2 et le niveau 3.



Le 30 juin 2023

Frais de gestion et d'administration (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Les frais de gestion et les frais d'administration pour chaque série du fonds sont payables à RBC GMA et sont calculés selon les pourcentages annuels, avant TPS/TVH, de la valeur liquidative quotidienne de chaque série du fonds suivants.

	Frais de gestion	Frais d'administration
Série A	0,90 %	0,05 %
Série Conseillers	0,90 %	0,05 %
Série D	0,55 %	0,05 %
Série F	0,40 %	0,05 %
Série O	s.o.*	0,02 %

* Les porteurs de parts de série O versent directement des frais de gestion négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Impôts (en milliers de dollars) (se reporter à la note 6 des notes annexes)

Le montant approximatif des pertes en capital et des pertes autres qu'en capital du fonds s'établissait comme suit :

Au 31 décembre 2022	
Pertes en capital	257 068
Pertes autres qu'en capital	–

Parts rachetables (en milliers)

Aucune limite n'est imposée quant au nombre de parts pouvant être émises. Les parts sont achetées et rachetées à la valeur liquidative par part.

Périodes closes les 30 juin
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2023	2022
Série A		
Nombre de parts à l'ouverture	28 491	35 821
Nombre de parts émises	901	1 529
Nombre de parts réinvesties	246	218
Nombre de parts rachetées	(3 241)	(6 341)
Nombre de parts à la clôture	26 397	31 227

Série Conseillers

Nombre de parts à l'ouverture	–	254
Nombre de parts émises	–	50
Nombre de parts réinvesties	–	1
Nombre de parts rachetées	–	(305)
Nombre de parts à la clôture	–	–

Série D

Nombre de parts à l'ouverture	456	1 658
Nombre de parts émises	32	77
Nombre de parts réinvesties	2	6
Nombre de parts rachetées	(248)	(1 561)
Nombre de parts à la clôture	242	180

Périodes closes les 30 juin
(se reporter à la note 2 des notes annexes)

	2023	2022
Série F		
Nombre de parts à l'ouverture	6 096	4 170
Nombre de parts émises	986	2 955
Nombre de parts réinvesties	48	34
Nombre de parts rachetées	(1 029)	(1 600)
Nombre de parts à la clôture	6 101	5 559

Série O

Nombre de parts à l'ouverture	592 099	610 574
Nombre de parts émises	43 609	42 339
Nombre de parts réinvesties	8 840	7 541
Nombre de parts rachetées	(25 524)	(37 057)
Nombre de parts à la clôture	619 024	623 397

Revenu tiré de prêts de titres (en milliers de dollars, sauf les pourcentages) (se reporter à la note 7 des notes annexes)

Juste valeur des titres prêtés et de la garantie reçue, en date du :

	30 juin 2023	30 juin 2022
Juste valeur des titres prêtés	1 532 244	1 448 622
Juste valeur de la garantie reçue	1 562 904	1 477 609

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêts de titres du fonds et du revenu tiré de prêts de titres présenté dans l'état du résultat global.

	30 juin 2023		30 juin 2022	
	\$	%	\$	%
Revenu brut	604	100	587	100
RBC SI (payé)	(146)	(24)	(147)	(25)
Impôt retenu à la source	(1)	–	–	–
Revenu du fonds	457	76	440	75

Placements détenus par d'autres fonds de placement liés (%) (se reporter à la note 8 des notes annexes)

Le tableau ci-dessous résume, sous forme de pourcentage, la valeur liquidative du fonds détenue par d'autres fonds de placement liés en date du :

	30 juin 2023	31 décembre 2022
Portefeuille prudence d'obligations RBC	1,9	1,9
Portefeuille d'obligations essentielles RBC	5,1	3,6
Portefeuille d'obligations essentielles plus RBC	2,1	1,5
Solution de versement géré RBC	6,5	7,0
Solution de versement géré RBC – Évolué	4,1	4,3



Le 30 juin 2023

	30 juin	31 décembre
	2023	2022
Solution de versement géré RBC – Évolué Plus	3,6	3,6
Portefeuille de retraite 2020 RBC	0,1	0,1
Portefeuille de retraite 2025 RBC	0,2	0,2
Portefeuille de retraite 2030 RBC	0,1	0,1
Portefeuille de retraite 2035 RBC	0,1	0,1
Portefeuille de retraite 2040 RBC	–	–
Portefeuille de retraite 2045 RBC	–	–
Portefeuille de retraite 2060 RBC	–	–
Solution de revenu de retraite RBC	0,6	0,7
Portefeuille prudence sélect RBC	43,8	43,6
Portefeuille prudence élevée sélect RBC	14,6	15,5
Fonds d'éducation Objectif 2025 RBC	8,1	9,8
Fonds d'éducation Objectif 2030 RBC	3,9	2,2
Total	94,8	94,2

Le 30 juin 2023

1. Les fonds

Les fonds (le « fonds » ou les « fonds ») sont des fiducies de fonds communs de placement à capital variable régies par les lois de la province d'Ontario ou de la province de la Colombie-Britannique. RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds, et son siège social est situé au 155, rue Wellington Ouest, 22^e étage, Toronto (Ontario). RBC GMA est aussi le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. La publication des présents états financiers a été approuvée par le conseil d'administration de RBC GMA le 9 août 2023.

Les fonds peuvent émettre un nombre illimité de parts de série A, de série AZ, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H, de série D, de série DZ, de série F, de série FZ, de série FT5, de série FT8, de série I, de série N, de série O et de série FNB. Depuis le 11 avril 2022, la série Conseillers et la série Conseillers T5 ne sont plus offertes.

Les parts de série A et de série AZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 étaient offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le 11 avril 2022, toutes les parts de série Conseillers et de série Conseillers T5 sont respectivement devenues des parts de série A et de série T5, le cas échéant.

Les parts de série T5 et de série T8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont offertes à tous les investisseurs par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série H ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis et qui maintiennent le solde minimal requis par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

Les parts de série D et de série DZ ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de série D et de série DZ sont offertes aux investisseurs qui ont un compte auprès de RBC Placements en Direct Inc., de Phillips, Hager & North gestion de fonds de placement collectif Itée (PHN GF) ou de certains autres courtiers autorisés (principalement des courtiers exécutants).

Les parts de série F, de série FZ, de série FT5 et de série FT8 ne comportent aucuns frais d'acquisition et sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série A. Les parts de

série F, de série FT5 et de série FT8 ne sont offertes qu'aux investisseurs qui ont un compte à honoraires auprès de leur courtier.

Les parts de série I ne comportent aucuns frais d'acquisition, sont assorties de frais moins élevés que ceux des parts de série F, de série FT5 et de série FT8, et ne sont offertes qu'aux investisseurs qui effectuent le placement minimal requis, qui maintiennent le solde minimal requis et qui ont un compte auprès d'un courtier signataire d'une entente sur la rémunération conclue avec RBC GMA.

Les parts de série N ne sont offertes qu'à des fonds de placement liés.

Les parts de série O ne sont offertes qu'aux grands investisseurs individuels ou institutionnels, ou aux courtiers. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les parts de série FNB sont cotées à la Bourse de Toronto (la « TSX ») ou à la Bourse NEO (la « Bourse NEO »), selon le cas. La TSX et la Bourse NEO sont désignées chacune ci-après la « Bourse ». Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs parts à la Bourse de la même manière que pour les autres titres cotés à la Bourse.

Fonds RBC	Série	Symbole à la Bourse
Fonds de revenu d'actions canadiennes RBC	Série FNB	RCEI
Fonds nord-américain de valeur RBC	Série FNB	RNAV
Fonds nord-américain de croissance RBC	Série FNB	RNAG
Fonds d'actions internationales RBC	Série FNB	RINT
Fonds de dividendes de marchés émergents RBC	Série FNB	REMD
Fonds mondial d'énergie RBC	Série FNB	RENG
Fonds mondial de métaux précieux RBC	Série FNB	RGPM
Fonds mondial de technologie RBC	Série FNB	RTEC

2. Période

L'information fournie dans les présents états financiers et les notes annexes sont en date du 30 juin 2023 et du 31 décembre 2022, le cas échéant, et pour les semestres clos les 30 juin 2023 et 2022, le cas échéant, sauf pour les fonds ou les séries établies au cours de l'une de ces périodes, auquel cas l'information est fournie pour la période commençant à la date de lancement indiquée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

3. Résumé des principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et IAS 34 Information financière intermédiaire publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Les principales méthodes comptables des fonds sont les suivantes :

Classement et évaluation des actifs et des passifs

financiers et des dérivés Chaque fonds classe son portefeuille de placements selon le modèle économique pour la gestion du portefeuille et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels. Le portefeuille d'actifs et de passifs financiers est géré et la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Les flux de trésorerie contractuels des titres de créance des fonds qui sont constitués uniquement de capital et d'intérêt ne sont pas détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels ou à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est simplement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des fonds. Tous les placements sont donc désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN). Les actifs et passifs dérivés sont aussi évalués à la JVRN.

Les obligations des fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représentent des passifs financiers et sont évaluées au montant de rachat, ce qui équivaut approximativement à la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Dans le cours normal de leurs activités, les fonds peuvent conclure diverses conventions-cadres de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ou des accords similaires avec certaines contreparties qui permettent de compenser les montants connexes dans certaines circonstances, comme une faillite ou la résiliation des contrats. Les renseignements concernant la compensation, le cas échéant, sont présentés dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Le montant reçu en garantie correspond aux montants détenus par une contrepartie ou un dépositaire pour le compte des fonds, et n'est donc pas présenté dans l'état de la situation financière. Le montant donné en garantie est constitué des montants détenus par un dépositaire ou une contrepartie du fonds pour le compte de la contrepartie, sous forme de trésorerie ou de titres. La trésorerie donnée en garantie est comptabilisée dans l'état

de la situation financière, tandis que les titres donnés en garantie sont présentés dans l'inventaire du portefeuille du fonds concerné.

Classement des parts rachetables Les séries des fonds ont des caractéristiques différentes. Par conséquent, les parts rachetables en circulation sont classées dans les passifs financiers, conformément aux exigences d'IAS 32 *Instruments financiers : Présentation*.

Entités structurées non consolidées Les fonds peuvent investir dans d'autres fonds et fonds négociés en bourse (FNB) gérés par le gestionnaire ou une société liée au gestionnaire (les « fonds parrainés ») et peuvent aussi investir dans d'autres fonds et d'autres FNB gérés par des entités non liées (les « fonds non parrainés ») (collectivement, les « fonds sous-jacents »). Les fonds sous-jacents sont considérés comme des entités structurées non consolidées, car leurs décisions ne sont pas influencées par les droits de vote ou tout autre droit similaire que détiennent les fonds. Les placements dans les fonds sous-jacents sont assujettis aux modalités énoncées dans les documents de placement du fonds sous-jacent en question et sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes quant à la valeur future de ces fonds. Les fonds sous-jacents ont recours à diverses stratégies de placement pour atteindre leurs objectifs respectifs, qui consistent généralement à réaliser une croissance du capital à long terme ou à générer un revenu régulier au moyen de placements dans des titres et dans d'autres fonds conformes à leurs stratégies.

Ils financent leurs activités en émettant des parts rachetables au gré du porteur qui donnent à ce dernier le droit à une part proportionnelle de la valeur liquidative du fonds sous-jacent concerné.

Les fonds ne consolident pas leurs placements dans des fonds sous-jacents, mais les comptabilisent à la juste valeur. Conformément à IFRS 10 *États financiers consolidés*, le gestionnaire a déterminé que les fonds sont des entités d'investissement, puisqu'ils répondent aux critères suivants :

- i) obtenir des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs afin de leur fournir des services de gestion de placements;
- ii) s'engager à investir ces fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de croissance du capital, des revenus de placement ou les deux;
- iii) évaluer la performance de la quasi-totalité des placements sur la base de la juste valeur.

Le 30 juin 2023

Par conséquent, la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est présentée dans l'inventaire du portefeuille et inscrite au poste « Placements, à la juste valeur » de l'état de la situation financière. La variation de la juste valeur des placements dans les fonds sous-jacents est inscrite au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » de l'état du résultat global.

Certains fonds peuvent investir dans des titres adossés à des créances hypothécaires ou à d'autres actifs. Ces titres comprennent des titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, des titres adossés à des créances, des titres garantis par des créances et d'autres titres qui, directement ou indirectement, représentent une participation dans, ou sont garantis par, des hypothèques immobilières. Les titres adossés à des créances hypothécaires sont créés à partir de regroupements de prêts hypothécaires résidentiels ou commerciaux, tandis que les titres adossés à des créances sont créés à partir de différents types d'actifs, tels que des prêts automobiles, des créances sur cartes de crédit, des prêts sur l'avoir net foncier ou des prêts étudiants. Les fonds comptabilisent ces placements à la juste valeur. La juste valeur de ces titres, présentée dans l'inventaire du portefeuille, représente le risque de perte maximal à la date des états financiers.

Détermination de la juste valeur La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant contre lequel l'instrument financier pourrait être échangé entre des parties bien informées et consentantes dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur est déterminée au moyen d'une hiérarchie à trois niveaux en fonction des données utilisées pour évaluer les instruments financiers des fonds. Les niveaux de la hiérarchie des données d'entrée sont les suivants :

Niveau 1 – les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix), y compris les cotations de courtiers, les cours obtenus de fournisseurs, les facteurs d'évaluation de la juste valeur provenant des fournisseurs et les cours des fonds sous-jacents qui ne sont pas négociés quotidiennement;

Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Toute modification apportée aux méthodes d'évaluation peut donner lieu à des transferts entre les niveaux.

La hiérarchie à trois niveaux utilisée pour la présentation des placements et des dérivés est incluse dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

Les placements et les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée de la manière suivante :

Actions – Les actions ordinaires et les actions privilégiées sont évaluées d'après le cours de clôture enregistré par la bourse sur laquelle ces titres sont principalement négociés. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Titres à revenu fixe et titres de créance – Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires, les prêts, les débentures et les autres titres de créance sont évalués d'après le cours moyen, tel qu'il est communiqué par les principaux courtiers de ces titres, ou par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants.

Les créances hypothécaires approuvées en vertu de la LNH sont évaluées au montant de capital qui produirait un rendement égal au taux en vigueur pour les créances hypothécaires de nature et d'échéance similaires.

Placements à court terme – Les placements à court terme sont évalués au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur.

Options – Les options donnent à l'acheteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un titre ou un instrument financier sous-jacent donné à un prix d'exercice convenu et à une date, ou sur une période, donnée.

Les options cotées sont évaluées au cours de clôture de la bourse sur laquelle l'option est officiellement négociée. Lorsque le cours de clôture n'est pas compris dans l'écart acheteur-vendeur, la direction détermine les cours compris dans l'écart acheteur-vendeur qui reflètent le mieux la juste valeur.

Les options achetées et les options émises (vendues) sont comptabilisées à titre de placements dans les états de la situation financière. Ces placements sont comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière, et les gains et les pertes latentes à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation sont comptabilisés comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global.

Le 30 juin 2023

Lorsqu'une option est exercée et que les titres sous-jacents sont acquis ou livrés, les frais d'acquisition ou le produit de la vente sont ajustés au montant de la prime. Au dénouement d'une option, le fonds réalise un gain ou une perte équivalant à l'écart entre la prime et le coût du dénouement de la position. À l'expiration d'une option, les gains ou les pertes correspondent au montant des primes respectivement reçues ou payées. Les gains (pertes) nets réalisés sur la vente ou l'achat d'options sont comptabilisés comme « Gain (perte) net réalisé sur les placements » dans l'état du résultat global.

Bons de souscription – Les bons de souscription sont évalués au moyen d'un modèle d'évaluation des options reconnu, qui tient compte de facteurs comme les modalités du bon de souscription, la valeur temps de l'argent et les données relatives à la volatilité qui ont de l'importance pour cette évaluation.

Contrats à terme normalisés – Les contrats à terme normalisés conclus par les fonds sont des arrangements financiers visant l'achat ou la vente d'un instrument financier à un prix contractuel, à une date ultérieure déterminée. Cependant, les fonds n'ont pas l'intention d'acheter ni de vendre l'instrument financier en question à la date de règlement, mais plutôt de liquider chaque contrat à terme normalisé avant le règlement en concluant des contrats à terme normalisés équivalents de sens inverse. Les contrats à terme normalisés sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Tout gain ou perte à la fin de la séance de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme normalisés sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière.

Contrats à terme de gré à gré – Les contrats à terme de gré à gré sont évalués selon le gain ou la perte qui résulterait de la liquidation de la position à la date d'évaluation. Les montants à recevoir ou à payer au titre des contrats à terme de gré à gré sont comptabilisés séparément dans l'état de la situation financière. Tout gain ou perte latent à la fin de chaque jour d'évaluation est comptabilisé comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » et les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change sont inscrits au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global.

Swaps de rendement global – Un swap de rendement global est une entente selon laquelle une partie effectue des paiements en fonction d'un taux établi, fixe ou variable, alors que l'autre partie effectue des paiements en fonction du rendement d'un actif sous-jacent, qui comprend le revenu généré et les

gains en capital. Les swaps de rendement global sont évalués quotidiennement au cours du marché selon les cotations des teneurs de marché, et la variation de la valeur, le cas échéant, est comptabilisée comme « Variation du gain (perte) latent sur les placements » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié avant l'échéance, le fonds inscrit un gain ou une perte réalisé équivalant à l'écart entre la valeur actualisée nette réelle et la valeur actualisée nette prévue au poste « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » de l'état du résultat global. Les gains et les pertes latents sont comptabilisés comme « Montant à recevoir sur les contrats de swaps ouverts » ou « Montant à payer sur les contrats de swaps ouverts » dans l'état de la situation financière, selon le cas. Les risques des swaps de rendement global consistent à ce que les conditions de marché puissent changer et que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations en vertu de l'entente.

Swaps de taux d'intérêt – Un swap de taux d'intérêt est une entente conclue entre deux parties visant l'échange de paiements périodiques d'intérêts en fonction d'un montant principal notionnel. Les paiements périodiques nets d'intérêts reçus ou versés aux termes de swaps de taux d'intérêt sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Les paiements reçus ou versés au moment où le fonds conclut le swap sont comptabilisés à titre d'actif ou de passif dans les états de la situation financière. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps de taux d'intérêt sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Swaps sur défaillance – Un swap sur défaillance est une entente conclue entre un acheteur de protection et un vendeur de protection. L'acheteur de protection verse périodiquement un montant en échange d'un paiement par le vendeur de protection conditionnel à un événement de crédit, tel que la défaillance, la faillite ou la restructuration de l'entité de référence. Les montants versés ou reçus sont comptabilisés comme « Intérêts à distribuer » dans l'état du résultat global. Lorsque le swap est résilié ou arrive à échéance, les paiements reçus ou versés sont comptabilisés comme « Revenus (pertes) sur les instruments dérivés » dans l'état du résultat global. Les swaps sur défaillance sont évalués selon des cotations provenant de sources indépendantes.

Fonds sous-jacents – Les fonds sous-jacents qui ne sont pas des fonds négociés en bourse sont évalués selon leur valeur liquidative respective par part, valeur qui est fournie par les sociétés de fonds communs de placement à la date

Le 30 juin 2023

d'évaluation pertinente, et les fonds sous-jacents qui sont des fonds négociés en bourse sont évalués au cours de clôture du marché à la date d'évaluation pertinente.

Évaluation de la juste valeur des placements – Les fonds ont établi des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres et des autres instruments financiers dont le prix du marché ne peut être obtenu facilement ou déterminé de façon fiable. Des méthodes d'évaluation de la juste valeur des titres étrangers négociés quotidiennement hors Amérique du Nord ont été établies pour éviter des prix caducs et pour tenir compte, entre autres facteurs, de tout événement se produisant après la fermeture d'un marché étranger.

La direction a aussi établi des méthodes selon lesquelles les fonds utilisent principalement une approche fondée sur le marché qui tient compte des actifs et des passifs connexes ou comparables, de la valeur liquidative par part (pour les fonds négociés en bourse), des transactions récentes, des multiples de marché, des valeurs comptables et d'autres renseignements pertinents. Ils peuvent également avoir recours à une méthode fondée sur les revenus qui permet d'évaluer la juste valeur en actualisant les flux de trésorerie qui devraient être générés par les placements. Des escomptes peuvent par ailleurs être appliqués en raison de la nature ou de la durée des restrictions sur la cession des placements, mais seulement si ces restrictions sont des caractéristiques intrinsèques de l'instrument. En raison de l'incertitude inhérente à l'évaluation de tels placements, la juste valeur peut différer considérablement de la valeur qui aurait été obtenue si un marché actif avait existé.

Toutes les techniques d'évaluation sont passées en revue périodiquement par le comité d'évaluation du gestionnaire et sont approuvées par le gestionnaire. Les politiques et procédures d'évaluation des fonds sont également surveillées par le comité d'évaluation.

Trésorerie La trésorerie comprend la trésorerie et les dépôts bancaires, et est comptabilisée au coût amorti. La valeur comptable de la trésorerie se rapproche de sa juste valeur en raison de son échéance à court terme.

Comptes sur marge Les comptes sur marge représentent les dépôts de garantie détenus auprès de courtiers en lien avec des contrats sur instruments dérivés.

Monnaie fonctionnelle À l'exception des fonds énumérés ci-après, les souscriptions, les rachats et le rendement des fonds sont exprimés en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle des fonds. Pour le Fonds de marché monétaire américain Phillips, Hager & North, le Fonds du marché monétaire américain RBC,

le Fonds du marché monétaire \$ US Plus RBC, le Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC, le Fonds d'obligations de sociétés de catégorie investissement \$ US RBC, le Fonds d'obligations à rendement élevé \$ US RBC, le Fonds stratégique d'obligations à revenu \$ US RBC, le Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie investissement \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie locale BlueBay (Canada), le Fonds d'obligations de sociétés de marchés émergents BlueBay, le Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de marchés émergents BlueBay (Canada), le Portefeuille d'obligations essentielles \$ US RBC, le Portefeuille d'obligations essentielles plus \$ US RBC, le Fonds de revenu mensuel américain RBC et le Portefeuille mondial équilibré \$ US RBC (collectivement, les « fonds en dollars américains »), les souscriptions, les rachats et le rendement sont exprimés en dollars américains. Par conséquent, le dollar américain est la monnaie fonctionnelle de ces fonds.

Conversion des devises La valeur des placements et des autres éléments d'actif et de passif libellés en devises est convertie en dollars canadiens (en dollars américains dans le cas des fonds en dollars américains) au taux de change en vigueur chaque jour d'évaluation. Les gains et les pertes sur les soldes en devises sont compris au poste « Gain (perte) net sur les soldes en devises » dans l'état du résultat global. Les achats et les ventes de placements ainsi que les revenus et les charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives de ces opérations. Les gains ou les pertes de change réalisés sur les contrats de change au comptant et à terme sont inscrits au poste « Revenus tirés des instruments dérivés » de l'état du résultat global.

Évaluation des séries Une valeur liquidative différente est calculée pour chaque série de parts d'un fonds. La valeur liquidative d'une série de parts donnée est établie en fonction de la valeur de sa part proportionnelle de l'actif et du passif communs à toutes les séries du fonds, moins le passif du fonds qui est exclusivement imputable à cette série. Les charges imputables directement à une série sont imputées à celle-ci. Les autres charges sont réparties proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. Les charges sont comptabilisées chaque jour.

Le 30 juin 2023

Opérations de placement Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction. Les coûts de transactions, tels que les commissions de courtage, engagés par les fonds sont comptabilisés dans l'état du résultat global pour la période considérée. Les gains et les pertes latents sur les placements représentent la différence entre la juste valeur et le coût moyen pour la période. Le coût de l'actif du portefeuille ainsi que les gains et les pertes réalisés et latents sur les placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen, qui ne tient pas compte de l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe et les titres de créance, à l'exception des obligations à coupon zéro et des placements à court terme.

Comptabilisation des revenus Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende, et les intérêts à distribuer correspondent aux taux du coupon comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et/ou aux intérêts attribués aux obligations à coupon zéro. Le poste « Revenu tiré des fiducies de placement » comprend le revenu provenant des fonds sous-jacents et des autres fiducies. Les primes payées ou escomptes reçus à l'achat d'obligations à coupon zéro sont amortis. Les paiements d'intérêts que versent les fonds aux contreparties sur la branche à payer des contrats dérivés sont comptabilisés comme « Charges d'intérêts » dans l'état du résultat global.

Augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part L'augmentation (diminution) de la valeur liquidative par part dans l'état du résultat global représente l'augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, divisée par le nombre moyen de parts en circulation, par série, au cours de la période.

Frais de rachat anticipé Les frais de rachat anticipé (frais d'opérations à court terme) sont versés directement à un fonds et visent à limiter les opérations trop fréquentes et les coûts connexes. À l'exception des fonds du marché monétaire, un fonds peut exiger des frais correspondant à 2 % de la valeur courante des parts lorsque le porteur demande le rachat ou la substitution de ses parts dans les sept jours suivant l'achat de parts ou la substitution précédente des parts d'un autre fonds. Ces montants sont inclus dans l'état des variations de la valeur liquidative.

Devises Une liste des abréviations utilisées dans l'inventaire du portefeuille figure ci-dessous :

AUD – Dollar australien	CNH/CNY – Renminbi chinois
BRL – Real brésilien	COP – Peso colombien
CAD – Dollar canadien	CZK – Couronne tchèque
CHF – Franc suisse	DKK – Couronne danoise
CLP – Peso chilien	DOP – Peso dominicain

EGP – Livre égyptienne	NZD – Dollar néo-zélandais
EUR – Euro	PEN – Nouveau sol péruvien
GBP – Livre sterling	PHP – Peso philippin
HKD – Dollar de Hong Kong	PLN – Zloty polonais
HUF – Forint hongrois	RON – Leu roumain
IDR – Rupiah indonésienne	RSD – Dinar serbe
ILS – Nouveau shekel israélien	SEK – Couronne suédoise
INR – Roupie indienne	SGD – Dollar de Singapour
JPY – Yen japonais	THB – Baht thaïlandais
KRW – Won sud-coréen	TRY – Nouvelle livre turque
MXN – Peso mexicain	TWD – Nouveau dollar taïwanais
MYR – Ringgit malais	USD – Dollar américain
NOK – Couronne norvégienne	ZAR – Rand sud-africain

Opérations en nature et échanges entre les séries d'un fonds Conformément à IAS 7, les activités d'exploitation et de financement comptabilisées aux tableaux des flux de trésorerie des fonds excluent les opérations hors trésorerie. Les principales différences entre les montants provenant des parts émises et rachetées présentés aux états des variations de la valeur liquidative et aux tableaux des flux de trésorerie concernent les opérations en nature et les échanges entre les séries d'un fonds. De même, les postes « Coût des placements acquis » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » des tableaux des flux de trésorerie excluent ces opérations en nature.

4. Jugements et estimations comptables critiques

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et des estimations comptables les plus importants établis par la direction aux fins de la préparation des états financiers.

Évaluation à la juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Les fonds ont établi des politiques et des procédures de contrôle afin de s'assurer que ces estimations sont bien surveillées, passées en revue de manière indépendante et systématiquement appliquées d'une période à l'autre. Les estimations de la valeur des actifs et des passifs des fonds étaient considérées comme appropriées à la date de clôture.

Les fonds peuvent détenir des instruments financiers non cotés sur des marchés actifs. La note 3 traite des méthodes de la direction concernant les estimations utilisées dans la détermination de la juste valeur.

5. Risque lié aux instruments financiers et gestion du capital

RBC GMA est responsable de la gestion du capital de chaque fonds, qui correspond à la valeur liquidative et se compose principalement des instruments financiers du fonds.

En raison de leurs activités de placement, les fonds sont exposés à divers risques financiers. RBC GMA cherche à réduire au minimum les effets défavorables potentiels de ces risques sur le rendement de chaque fonds en ayant recours à des gestionnaires de portefeuille professionnels chevronnés, en suivant quotidiennement l'évolution des placements de chaque fonds et les événements du marché, en diversifiant le portefeuille de placements selon les contraintes dictées par l'objectif de placement et, dans certains cas, en couvrant périodiquement certains risques au moyen de dérivés. Pour gérer les risques, RBC GMA maintient une structure de gouvernance pour superviser les activités de placement de chaque fonds et surveille la conformité avec la stratégie de placement de chaque fonds, les directives internes ainsi que les règlements sur les valeurs mobilières.

En février 2022, les forces russes ont envahi l'Ukraine, ce qui a abouti à un conflit armé ainsi qu'à l'imposition de sanctions économiques contre la Russie. Les risques de volatilité, de restrictions des échanges, dont l'éventualité d'une suspension prolongée des opérations sur le marché boursier russe, et de défaillance pesant sur les titres russes pourraient nuire à la performance d'un fonds. Le gestionnaire suit de près la situation.

Le risque lié aux instruments financiers, tel qu'il s'applique à un fonds particulier, est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds. Ces risques comprennent ceux auxquels le fonds est directement exposé ainsi que l'exposition proportionnelle des fonds sous-jacents aux risques, le cas échéant.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend de la possibilité que les placements d'un fonds ne puissent être aisément convertis en trésorerie au besoin. Les fonds sont exposés quotidiennement à des demandes de rachats de parts au comptant. Pour gérer le risque de liquidité, les gestionnaires investissent la plus grande partie de l'actif des fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être liquidés facilement. Conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, au moins 90 % de l'actif de chaque fonds doit être investi dans des placements liquides. En outre, les fonds cherchent à conserver suffisamment de trésorerie et d'équivalents de trésorerie pour assurer leur liquidité et peuvent emprunter jusqu'à 5 % de leur valeur liquidative pour financer les rachats. Tous les passifs financiers non dérivés, à l'exception des parts rachetables, sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou une contrepartie manque à ses obligations financières et entraîne une perte. La valeur comptable des placements et des autres actifs inscrits aux états de la situation financière d'un fonds représente l'exposition maximale au risque de crédit. Les fonds évaluent le risque de crédit et les pertes de crédit attendues en utilisant la probabilité de défaillance, l'exposition en cas de défaut et la perte en cas de défaut. Pour déterminer s'il existe une perte de crédit attendue, la direction tient compte de l'analyse historique et des informations prospectives. Les autres créances, montants à recevoir des courtiers, trésorerie, marge et dépôts à court terme sont détenus par des contreparties dont la notation est d'au moins BBB-. La direction estime que la probabilité de défaillance de ces instruments est presque nulle, car la capacité des contreparties à s'acquitter de leurs obligations contractuelles à court terme est élevée. Les fonds n'ont donc pas comptabilisé de correction de valeur correspondant au montant des pertes de crédit attendues sur douze mois, car cette dépréciation serait négligeable. La juste valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance tient compte de la solvabilité de l'émetteur. L'exposition au risque de crédit lié aux instruments dérivés négociés hors cote correspond au gain latent sur les obligations contractuelles à l'égard de la contrepartie. Pour certains fonds, l'exposition au risque de crédit est atténuée par la participation à un programme de prêts de titres (voir la note 7). RBC GMA surveille quotidiennement l'exposition de chaque fonds au risque de crédit ainsi que les notations des contreparties.

Risque de concentration

Le risque de concentration découle de l'exposition nette à des instruments financiers d'une même catégorie d'actifs, d'une même région ou d'un même secteur d'activité ou segment de marché. Les instruments financiers d'une même catégorie présentent des caractéristiques similaires et peuvent subir de façon similaire l'incidence de changements dans la situation économique ou d'autres conditions.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuation de la juste valeur des placements productifs d'intérêts d'un fonds en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. La valeur des titres à revenu fixe et des titres de créance, comme les obligations, les débentures, les créances hypothécaires et d'autres titres porteurs de revenu, varie selon les taux d'intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt montent.

Le 30 juin 2023

Certains fonds investissent dans des titres de créance, dont certains ont un taux variable lié à un taux interbancaire. Il est possible qu'un changement de taux de référence soit effectué pour ces titres de créance avant que le fonds liquide ses placements. Ce changement, le cas échéant, aura un impact sur la variation de la juste valeur des placements en question et son incidence sur chacun des fonds ne devrait pas être importante.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque de fluctuation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'un fonds en raison de la variation des taux de change. La valeur des placements libellés en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle varie selon les fluctuations de celle-ci, par rapport à la valeur de la monnaie dans laquelle le placement est libellé. Lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle diminue par rapport aux monnaies étrangères, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur de la monnaie fonctionnelle augmente, la valeur des placements étrangers diminue. Le risque de change, tel qu'il est présenté dans les notes annexes – renseignements propres au fonds, correspond à l'exposition d'un fonds aux fluctuations du change monétaires et non monétaires.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque de fluctuation de la valeur des instruments financiers en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à un placement particulier ou à son émetteur, ou par des facteurs touchant tous les instruments financiers se négociant sur un marché ou un segment de marché.

6. Impôt

Les fonds répondent à la définition de fiducie de fonds communs de placement à capital variable ou de fiducie d'investissement à participation unitaire au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR »). Généralement, les fonds sont assujettis à l'impôt sur le revenu. Cependant, aucun impôt n'est exigible sur le revenu net ou le montant net des gains en capital réalisés qui sont distribués aux porteurs de parts. Comme les fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été indiquée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans le cas des fiducies de fonds communs de placement, l'impôt exigible sur le montant net des gains en capital réalisés est remboursable, selon une formule établie, au

rachat de parts des fonds. Les fonds ont l'intention de verser chaque année la totalité du revenu net et du montant net des gains en capital réalisés aux porteurs de parts pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Par conséquent, aucune charge d'impôt n'a été comptabilisée.

Si un fonds ne constitue pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR tout au long d'une année d'imposition, i) il pourrait devoir payer un impôt minimum de remplacement en vertu de la LIR pour l'année en question, ii) il ne serait pas admissible aux remboursements au titre des gains en capital en vertu de la LIR au cours de l'année en question, iii) il pourrait être visé par les règles d'évaluation à la valeur du marché décrites ci-après et iv) il pourrait être visé par un impôt spécial en vertu de la partie XII.2 de la LIR, tel qu'il est décrit ci-après, pour l'année.

Si un fonds n'est pas admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement et que plus de la moitié (calculée selon la juste valeur marchande) de ses parts sont détenues par un ou plusieurs porteurs de parts qui sont considérés comme des « institutions financières » aux fins de certaines règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché contenues dans la LIR, le fonds sera alors lui-même traité comme une institution financière en vertu de ces règles spéciales. Aux termes de ces règles, le fonds devra constater au moins une fois par année à titre de revenu les gains et les pertes accumulés sur certains types de titres de créance et de titres de capitaux propres qu'il détient et sera également assujetti à des règles spéciales relatives à l'inclusion du revenu à l'égard de ces titres. Le revenu découlant d'un tel traitement sera inclus dans les sommes qui seront distribuées aux porteurs de parts. Si plus de la moitié des parts du fonds cessent d'être détenues par des institutions financières, l'année d'imposition du fonds sera réputée prendre fin tout juste avant ce moment-là et les gains ou les pertes accumulés avant ce moment-là seront réputés avoir été réalisés ou subis par le fonds et seront distribués aux porteurs de parts. Une nouvelle année d'imposition commencera alors pour le fonds et, pour cette année d'imposition et les années d'imposition subséquentes, tant que des institutions financières ne détiendront pas plus de la moitié des parts du fonds, le fonds ne sera pas visé par ces règles spéciales d'évaluation à la valeur du marché.

Si à tout moment au cours d'une année, un fonds, qui n'est pas une fiducie de fonds commun de placement en vertu de la LIR au cours de l'année complète, compte un porteur de parts qui est un « bénéficiaire étranger ou assimilé », le « revenu distribué », au sens de la LIR, du fonds sera assujetti à un impôt spécial au taux de 40 % en vertu de la partie XII.2

Le 30 juin 2023

de la LIR. Un « bénéficiaire étranger ou assimilé » comprend un non-résident et le « revenu distribué » comprend les gains en capital imposables provenant de la disposition de « biens canadiens imposables » et le revenu provenant d'activités exercées au Canada (qui pourrait comprendre les gains sur certains dérivés). Si un fonds est assujéti à l'impôt en vertu de la partie XII.2 de la LIR, le fonds pourrait faire une distribution en conséquence de laquelle les porteurs de parts qui ne sont pas des bénéficiaires étrangers ou assimilés recevront un crédit d'impôt à l'égard de leur quote-part de l'impôt que le fonds a payé en vertu de la partie XII.2.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment pour réduire tout gain en capital futur. Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées prospectivement sur vingt ans et portées en diminution des revenus imposables futurs.

Le montant total des distributions pour les parts de série T5 et de série FT5 pour une année pourrait dépasser la partie du revenu et des gains en capital réalisés par le fonds cette année-là qui sont attribuables aux parts de série T5 et de série FT5. L'excédent sera traité comme un remboursement de capital pour le porteur de parts. Un remboursement de capital constitue un remboursement à l'épargnant d'une partie du capital qu'il a investi.

7. Revenu tiré de prêts de titres

Certains fonds prêtent de temps à autre des titres qu'ils détiennent afin de réaliser un revenu supplémentaire. Le revenu tiré du prêt de titres est comptabilisé dans l'état du résultat global. Chaque fonds concerné souscrit à un programme de prêts de titres avec son dépositaire, Fiducie RBC Services aux investisseurs (RBC SI). La valeur de marché globale de l'ensemble des titres prêtés par un fonds ne peut dépasser 50 % de son actif. Le fonds reçoit une garantie assortie d'une notation approuvée d'au moins A et couvrant au moins 102 % de la valeur des titres prêtés. En cas de perte liée au crédit ou au marché relativement à la garantie, le fonds reçoit une indemnité versée par RBC SI. Par conséquent, le risque de crédit lié aux prêts de titres est considéré comme minime.

8. Frais d'administration et autres opérations entre parties liées

Gestionnaire et gestionnaire de portefeuille

RBC GMA est une filiale indirecte en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada (la « Banque Royale »). RBC GMA est le gestionnaire et le gestionnaire de portefeuille des fonds. RBC GMA gère les activités quotidiennes des fonds, leur fournit des conseils en placement et des services

de gestion de portefeuille et nomme les placeurs pour compte. En contrepartie, les fonds versent des frais de gestion à RBC GMA. Les frais de gestion sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Les fonds ne paient aucuns frais de gestion sur les parts de série O. Les porteurs de parts de série O versent directement des frais négociés à RBC GMA en contrepartie des services de conseils en placement.

Les fonds versent des frais d'administration fixes à RBC GMA. Les frais d'administration fixes sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. En contrepartie, RBC GMA paie certaines charges d'exploitation des fonds. Ces charges comprennent les frais de dépôt réglementaire de documents et d'autres frais liés à l'exploitation quotidienne dont, entre autres, les frais de tenue des registres, les coûts liés à la comptabilité et à l'évaluation des fonds, les droits de garde, les honoraires d'audit et les frais juridiques ainsi que les frais de préparation et de distribution des rapports annuels et intermédiaires, des prospectus, des relevés et de l'information aux porteurs.

En plus des frais d'administration fixes, les fonds paient également certaines charges d'exploitation directement, y compris les frais et charges liés au Comité d'examen indépendant (CEI) des fonds qui ne sont pas liés aux frais annuels, aux frais relatifs aux assemblées et au remboursement des dépenses des membres du CEI, de même que les coûts liés à toute nouvelle exigence gouvernementale ou réglementaire et tous les frais d'emprunt (collectivement, les « autres frais liés au fonds »), ainsi que les taxes (notamment la TPS/TVH). RBC GMA, et non les fonds, assume les frais annuels, les frais relatifs aux assemblées et le remboursement des dépenses des membres du CEI. Les autres frais des fonds sont répartis proportionnellement entre les séries selon la valeur liquidative relative de chaque série. RBC GMA peut, pour certains exercices et dans certains cas, assumer une partie des charges d'exploitation. La décision d'assumer les charges d'exploitation est réévaluée chaque année et prise au gré de RBC GMA, sans en aviser les porteurs de parts.

Certains fonds peuvent investir dans des parts d'autres fonds gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées (les « fonds sous-jacents »). Un fonds n'investira pas dans des parts d'un fonds sous-jacent s'il est tenu de payer des frais de gestion ou des primes de rendement relativement à cet investissement qui seraient plausiblement un doublement des frais payables par ce fonds sous-jacent pour le même service. Dans la

Le 30 juin 2023

mesure où un fonds investit dans des fonds sous-jacents gérés par RBC GMA ou ses sociétés liées, les frais et les charges payables par ces fonds sous-jacents s'ajoutent à ceux payables par le fonds. Toutefois, un fonds n'investira pas dans un ou plusieurs fonds sous-jacents si les frais de gestion ou les primes de rendement à payer s'ajoutent aux frais payables par le fonds sous-jacent pour obtenir le même service. La participation d'un fonds dans les fonds sous-jacents est présentée dans les notes annexes – renseignements propres au fonds.

RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent recevoir des honoraires ou réaliser des gains dans le cadre de différents services fournis aux fonds ou de différentes opérations effectuées avec ceux-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. RBC GMA ou ses sociétés liées peuvent prélever un pourcentage sur le taux de change lorsque les porteurs de parts procèdent à des échanges de parts entre des séries libellées dans différentes monnaies. Les fonds ont également des comptes bancaires et des autorisations de découvert auprès de la Banque Royale pour lesquels cette dernière peut percevoir des frais. Les sociétés liées à RBC GMA qui fournissent des services aux fonds dans le cours normal de leurs activités, lesquelles sont toutes des filiales en propriété exclusive de la Banque Royale du Canada, sont présentées ci-après.

Sous-conseillers

RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. est le sous-conseiller de :

Fonds d'obligations gouvernementales à court terme \$ US RBC

Fonds d'obligations de sociétés à court terme \$ US RBC
(pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de sociétés de catégorie
investissement \$ US RBC

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC
(pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie
investissement BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie
investissement \$ US BlueBay (Canada) (pour une
partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé
BlueBay (Canada) (pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US
BlueBay (Canada) (pour une partie du fonds)

Fonds de revenu mensuel américain RBC (pour une
partie du fonds)

Fonds d'actions américaines de base de sociétés à petite
capitalisation RBC

Fonds de valeur en actions américaines de sociétés à
petite capitalisation RBC

Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)
(pour une partie du fonds)

Fonds d'actions américaines multistyle toutes capitalisations
Phillips, Hager & North

RBC Global Asset Management (UK) Limited est le
sous-conseiller de :

Fonds d'obligations mondiales à court terme RBC (pour une
partie du fonds)

Fonds d'obligations RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations étrangères RBC (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales \$ US RBC (pour une partie
du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés RBC (pour une
partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé RBC
(pour une partie du fonds)

Fonds en devises des marchés émergents RBC
(pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de marchés émergents RBC (pour une
partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales à revenu mensuel BlueBay*

Fonds d'obligations souveraines mondiales
BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie
investissement BlueBay (Canada)*
(pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations mondiales de sociétés de catégorie
investissement \$ US BlueBay (Canada)*
(pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations européennes à rendement élevé
BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé
BlueBay (Canada)* (pour le fonds sous-jacent)

Fonds d'obligations mondiales à rendement élevé \$ US
BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)

Fonds d'obligations de marchés émergents
BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations de marchés émergents en monnaie
locale BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations de sociétés de marchés
émergents BlueBay*

Fonds d'obligations à rendement élevé de sociétés de
marchés émergents BlueBay (Canada)*

Fonds d'obligations mondiales convertibles
BlueBay (Canada)*

Fonds de revenu mensuel américain RBC
(pour une partie du fonds)

Le 30 juin 2023

Fonds équilibré RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds équilibré mondial RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds équilibré Vision RBC (pour une partie du fonds)
 Fonds international de croissance de dividendes RBC
 Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds)
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres européens du fonds sous-jacent)
 Fonds d'actions européennes RBC
 Fonds d'actions de sociétés européennes à moyenne capitalisation RBC
 Fonds multistratégique d'actions de marchés émergents RBC (pour les fonds sous-jacents)
 Fonds de dividendes de marchés émergents RBC
 Fonds de dividendes de marchés émergents hors Chine RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds spécifique d'actions de marchés émergents RBC
 Fonds d'actions de marchés émergents sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds d'actions de sociétés à petite capitalisation de marchés émergents RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes RBC
 Fonds mondial de croissance de dividendes neutre en devises RBC
 Fonds d'actions mondiales RBC
 Fonds d'actions mondiales Vision RBC
 Fonds d'actions mondiales sans combustibles fossiles Vision RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales RBC
 Fonds spécifique d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
 Fonds leaders d'actions mondiales RBC
 Fonds leaders d'actions mondiales neutre en devises RBC (pour le fonds sous-jacent)
 Fonds d'obligations alternatives mondiales BlueBay (Canada)* (pour une partie du fonds)
 Fonds d'actions outre-mer Phillips, Hager & North
 Fonds d'actions mondiales Phillips, Hager & North

* Avant le 1^{er} avril 2023, BlueBay Asset Management LLP était sous-conseiller de ces fonds.

RBC Global Asset Management (Asia) Limited est le sous-conseiller de :

Fonds équilibré RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds équilibré mondial RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds équilibré Vision RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds international de croissance de dividendes RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)

Fonds d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds)
 Fonds neutre en devises d'actions internationales RBC (pour le volet titres asiatiques du fonds sous-jacent)
 Fonds d'actions asiatiques RBC (pour les fonds sous-jacents)
 Fonds d'actions Asie-Pacifique hors Japon RBC
 Fonds d'actions chinoises RBC
 Fonds d'actions japonaises RBC

Les honoraires versés aux sous-conseillers sont calculés et comptabilisés quotidiennement en pourcentage de la valeur liquidative de chaque série de parts des fonds. Le gestionnaire paie aux sous-conseillers ces honoraires à même les frais de gestion qui lui ont été versés par les fonds.

Fiduciaire

RBC GMA est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province d'Ontario. RBC SI est le fiduciaire des fonds régis par les lois de la province de la Colombie-Britannique. Le fiduciaire détient le titre de propriété à l'égard des biens des fonds pour le compte des porteurs de parts. Le gestionnaire paie des honoraires au fiduciaire à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Placeurs

RBC GMA, Fonds d'investissement Royal Inc., RBC Placements en Direct Inc., RBC Dominion valeurs mobilières Inc. et PHN GF sont les placeurs principaux des fonds, ou les placeurs de certaines séries de parts des fonds. Les courtiers reçoivent une commission de suivi en fonction de la valeur totale des parts de série A, de série Conseillers, de série Conseillers T5, de série T5, de série T8, de série H et de série D de leurs clients.

Dépositaire

RBC SI est le dépositaire des fonds et en détient l'actif. Le gestionnaire paie à RBC SI des droits de garde à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Agents chargés de la tenue des registres

RBC GMA, RBC SI ou la Banque Royale (ou une combinaison de celles-ci) sont les agents chargés de la tenue des registres des fonds et elles tiennent un registre des porteurs de parts des fonds. Les agents chargés de la tenue des registres traitent également les ordres et établissent les relevés de compte. Le gestionnaire paie des honoraires aux agents chargés de la tenue des registres à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Le 30 juin 2023

Courtiers

Les fonds ont conclu ou peuvent conclure des ententes de courtage standard aux taux du marché avec des parties liées, telles que RBC Dominion valeurs mobilières Inc., RBC Marchés des Capitaux, SARL, RBC Europe Limited, NBC Securities Inc. et la Banque Royale du Canada.

Agent de prêt de titres

Dans la mesure où un fonds peut conclure des opérations de prêt de titres, RBC SI peut agir à titre d'agent de prêts de titres du fonds. Tout revenu provenant des prêts de titres est divisé entre le fonds et l'agent de prêt de titres.

Administrateur d'hypothèques

La Banque Royale peut gérer les créances hypothécaires pour le compte des fonds. Le gestionnaire paie des honoraires à la Banque Royale à même les frais d'administration fixes qui lui ont été versés par les fonds.

Autres opérations entre parties liées

Conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables, les fonds se sont appuyés sur les instructions permanentes du CEI relativement aux opérations suivantes :

Opérations entre parties liées

- a) les opérations visant des titres de la Banque Royale;
- b) les placements dans les titres d'émetteurs pour lesquels un courtier lié a agi en tant que preneur ferme pendant le placement des titres en question et la période de 60 jours ayant suivi la clôture du placement des titres auprès du public;
- c) les achats de titres de créance auprès d'un courtier lié ou les ventes de titres de créance à un courtier lié, lorsque le courtier lié a agi à titre de contrepartiste;

Opérations entre fonds

- d) les achats de titres détenus par un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA ou les ventes de titres à un autre fonds ou compte de placement géré par RBC GMA.

Les instructions permanentes applicables exigent que les opérations entre parties liées et les opérations entre fonds soient réalisées conformément aux politiques de RBC GMA et que RBC GMA informe le CEI de toute violation importante des instructions permanentes applicables. Conformément aux politiques de RBC GMA, les décisions de placement relatives aux opérations entre parties liées doivent répondre aux critères suivants : i) être prises sans l'influence de la Banque Royale ou de ses sociétés liées et sans tenir compte de facteurs importants pour la Banque Royale ou ses sociétés liées; ii) refléter l'appréciation commerciale faite par le

gestionnaire de portefeuille sans considération autre que l'intérêt véritable des fonds; iii) être conformes aux politiques et aux procédures de RBC GMA; iv) donner un résultat juste et raisonnable pour les fonds. Les politiques de RBC GMA exigent en outre que les décisions de placement liées aux opérations entre fonds soient prises dans l'intérêt véritable de chaque fonds.

9. Changements dans la présentation des états financiers

En raison d'un changement de système comptable au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, les fonds ont modifié la présentation de certains postes liés au coût des placements avec amortissement d'escomptes ou de primes. Les escomptes sur les placements à court terme sont dorénavant amortis sur le coût des placements, alors qu'ils étaient auparavant comptabilisés en tant qu'intérêts à recevoir. De plus, les escomptes et les primes liés aux obligations coupons détachés convertibles sont aussi amortis sur le coût des placements. Les données comparatives n'ont pas été reclassées, car les informations requises pour le faire ne sont pas disponibles. En raison de ce changement de présentation, pour la période close le 31 décembre 2022, les montants relatifs aux obligations coupons détachés convertibles qui étaient auparavant comptabilisés au poste « Variation du gain (perte) latent sur les placements » sont désormais comptabilisés au poste « Intérêts à distribuer » de l'état du résultat global et le poste « Intérêts à distribuer » du tableau des flux de trésorerie fait maintenant l'objet d'un ajustement sans effet sur la trésorerie. Les postes qui étaient auparavant ajustés étaient « (Augmentation) diminution des débiteurs » et « Produit de la vente et à l'échéance de placements » dans le tableau des flux de trésorerie. Les changements dans la présentation des placements à court terme n'ont eu aucune incidence sur l'état du résultat global.

10. Révision des données comparatives

Les données comparatives de l'état des variations de la valeur liquidative et de l'état du résultat global du Fonds de sociétés canadiennes à moyenne capitalisation RBC ont été révisées pour tenir compte de la transformation de la série F en série I. Auparavant, les montants de la série F étaient présentés de façon distincte. Ils ont été ajustés pour refléter la transformation de cette série en série I sur une base combinée.